

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2012

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice initial clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 août 2012, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 août 2012.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario au 31 août 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 19 février 2013

**FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE
L'ONTARIO**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE INITIAL CLOS LE 31 AOÛT 2012**

3

PRODUITS

Dons de particuliers	19 582 \$
Campagne Centraide	8 324
	<hr/>
	27 906

CHARGES

Dons (programmes)	3 458
Assurances	648
Frais de bureau	519
Publicité et frais de représentation	606
Honoraires professionnels	1 884
Intérêts et frais de service	162
	<hr/>
	7 277

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES **20 629 \$**

**FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE
L'ONTARIO**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2012

4

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	15 593 \$
Débiteurs	6 000

21 593 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs et frais courus	964 \$
----------------------------	--------

ACTIF NET

NON AFFECTÉ 20 629

21 593 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE INITIAL CLOS LE 31 AOÛT 2012

5

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	20 629 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	
Débiteurs	(6 000)
Créditeurs et frais courus	964
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	15 593
ENCAISSE AU DÉBUT	-
ENCAISSE À LA FIN	15 593 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

6

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, un organisme de bienfaisance constitué le 25 novembre 2010 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Constatation des produits

Les produits de la Campagne Centraide sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou considérés comme recevables si le montant peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est suffisamment assuré.

Les autres dons ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur perception.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

7

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation évalue la condition financière de ses partenaires sur une base continue. La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de partenaires particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un partenaire en particulier ou d'une quelconque contrepartie.